

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 7 août 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bocquet](#) est cité(e) dans cette lettre
[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (60r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 7 août 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29608>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 août 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin informe Brullé qu'il a renoncé pour des motifs de moralité à envoyer un voyageur de commerce dans la partie française de la Belgique, mais qu'il a accepté l'offre de service de monsieur Bocquet de Guise qui se rendra à Forest le samedi suivant. Il précise que Bocquet sera payé pour ses voyages 6 F par jour et 0,10 F par kilomètre parcouru, et qu'il recevra 3 % du montant de ses placements jusque 500 F et 1 % au-dessus de 500 F. Il lui communique une note concernant l'émaillage et l'avertit que Bocquet lui amènera les petits modèles qu'il demande.

Notes

- Date de rédaction : la lettre est datée probablement par erreur du 7 août 1855 au lieu du 7 août 1856 ; elle est située dans le registre entre une copie de lettre datée du 30 juillet 1856 et une autre du 23 août 1856 ; le passage du texte de la lettre relatif au voyageur de commerce semble en outre être une suite de la lettre de Godin à Alexandre Brullé du 30 juin 1856.
- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 59/61 ».

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Bocquet \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Forest, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bocquet

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillier à Guise (Aisne) au début du XXe siècle.

NomBrullé, Alexandre (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieÉditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#).

Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 16/11/2025

Guise le 7 aout 1648

Mon cher Monsieur Bruseli

je n'ai rien fait de la personne que je
vous avais laissé entrer que je pourrais vous
envoyer pour faire un voyage dans la partie
française de la Belgique les motifs d'ométhit
en sont cause

mais comme je considère cela comme un
bien dont la prétention plus longtemps retardée
pourrait faire beaucoup de tort à M. de
la Motte à ce qu'il a fait de l'opus de services
de M. Broquet à Guise que depuis quelques
temps j'insiste beaucoup pris de vous pour avoir
un exemple il doit partir dimanche pour aller
prendre ses instructions à Thiers ou à Châlons
pas de le lui donner assez complète je crains
fort qu'il ne se croie trop sûr assez instruit
d'une impression que je vous exprime vous
fait voir que je n'ai pas une opinion arrêtée
sur l'importance des dernières guerres nous
voulons que le Roi a votre jugement.

ses voyage lui seront payés à raison
de 6 francs par jour et de 10 centimes par
kilomètre de parcours il n'aura en outre
3% sur ses plannments des quels devront au moins
de 500 francs les sommes plus forte lui devront
3% jusqu'à 500 francs et 1% pour le surplus
mais cette somme sera réglée par moi vous
n'auriez à lui donner que des dépenses de route
n'oubliez pas de lui faire bien ressortir la nature
des renseignements qu'il doit vous donner sur chaque
maison

je vous mets à l'index ^{en phétot au cas de la partie} la note concernant
le meillage pour faire la malte

M. Broquet vous portera les petits modèles que
le maître demanda sur le pris de fabrication
dont les deux bains ^{invisibles} bien conçus ^{de} ~~de~~